



Bulletin de la **DOCUMENTATION** **ÉCOLOGIQUE VOIRONNAISE** pour L'HISTOIRE DE L'ENVIRONNEMENT ET



Editorial: Le coup du scénario de la peur, celui de la coupure de courant, les écolos le connaissent bien ! En fait, on y a droit depuis des années à chaque hiver. Cela sert à justifier l'emploi du nucléaire. Certes, il apparaît que le problème se renforce à cause de nos centrales obsolètes, de plus en plus en panne, ou alors à cause des nouvelles centrales (EPR) qui refusent de fonctionner ou démarrer. Car EDF a perdu la main ! Mais cette main, en réalité, l'électricien national ne l'a jamais eue. Les centrales PWR (les vieilles), les futures EPR (les nouvelles) ne sont qu'une pale copie (sous licence) ou une évolution des centrales nord-américaines Westinghouse. D'ailleurs, Westinghouse nous envoie des dépanneurs de là-haut pour remettre un peu ces centrales rouillées en fonctionnements et conseiller pour l'EPR. Macron demande de ne pas le dire trop fort !



Sommaire :

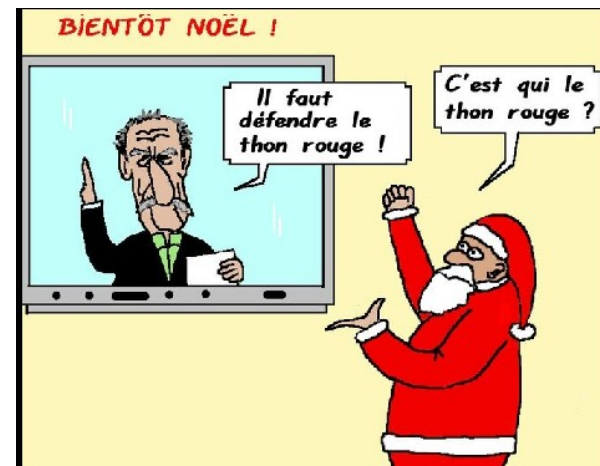
page 2 - Abeilles (suite)

page 3 - Effet de serre (suite)

page 4 - Nicolas Hulot (suite)

page 5 - E P R (suite)

page 6 - Décès d'ALAIN FOUSSERET



Documentation Ecologique Voironnaise
32-34 rue Vaucanson Rez-de-chaussée
38500 VOIRON

Les visites se font sur rendez-vous
utiliser le mail

gaby.rajon@gmail.com



ABEILLES

5 - abeilles et humains même combat (suite)

8 août 2020..... Le gouvernement va réintroduire les pesticides néonicotinoïdes : Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a annoncé le retour de ces insecticides sur la betterave, pour lutter contre une maladie transmise par un puceron. Il avait pourtant banni leur utilisation en 2018. Les betteraviers ont eu gain de cause. Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a annoncé, le 6 août, la mise en place d'un plan d'aide à la filière, confrontée à la jaunisse de la betterave, une maladie virale transmise par un puceron (*Myzus persicae*). Cette maladie peut entraîner des baisses de rendement pouvant atteindre 30% à 50% - selon les estimations de la filière, reprises par le communiqué ministériel. Les professionnels disent être face à une «crise inédite ». Outre la promesse d'indemnisations et le lancement d'un effort de recherche ad hoc, le gouvernement annonce pour l'automne une «modification législative» permettant «pour la campagne 2021 et, le cas échéant, les deux campagnes suivantes tout au plus» des dérogations permettant l'usage de semences enrobées de pesticides dits «néonicotinoïdes ». Au ministère de l'agriculture, on assure que ces dérogations ne concerneront que la betterave. En France, la loi sur la biodiversité de 2016 a interdit ces insecticides dits «tueurs d'abeilles» à compter du 1er septembre 2018; l'Union européenne a également interdit les usages des principaux représentants de cette famille chimique. «Ces interdictions sont essentielles pour lutter contre le déclin massif des colonies d'abeilles et des pollinisateurs sauvages», expliquait alors le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, dans un communiqué d'août 2018. Le retour des «néonics » était l'une des principales revendications des betteraviers, d'autant que d'autres pays européens dérogent eux aussi à l'interdiction. «C'est une perte probable supérieure à 150 millions d'euros et qui pourrait même atteindre les 200 millions d'euros pour les planteurs, l'ampleur de l'épidémie étant croissante, assurait Franck Sander, président de la Confédération générale des planteurs de betteraves (CGB), le 31 juillet, dans une lettre ouverte au premier ministre. Certains agriculteurs perdront plus de 1000 euros par hectare, un drame pour ces exploitants !» Tandis que les syndicats betteraviers saluent l'annonce du gouvernement, les organisations de protection de l'environnement fulminent. François Veillerette, directeur de l'association Générations futures, dénonce «un recul inacceptable qui montre que ce gouvernement plie aisément sous le poids des lobbys de l'agrochimie et de l'agriculture industrielle, et a renoncé à être le leader de la lutte contre les insecticides tueurs d'abeilles en Europe ». Au cabinet du ministre de l'agriculture et de l'alimentation, on assure qu'aucune alternative aux néonicotinoïdes n'est possible. Le discours est plus nuancé à l'Institut technique de la betterave (ITB), où l'on assure que l'un des produits alternatifs est trop toxique pour les insectes auxiliaires et que «deux autres possibilités existent, mais ce sont des substances qui ne persistent pas suffisamment». Et nécessitent donc des passages réguliers sur les parcelles. En outre, assure-t-on au ministère, les betteraves ne produisent pas de fleurs avant la récolte: l'impact sur les insectes pollinisateurs serait mineur. Cependant, un grand nombre de travaux conduits ces dernières années ont montré que l'impact des néonicotinoïdes utilisés en enrobage de semences pouvait être indirect. L'essentiel de ces produits - jusqu'à 98% des doses appliquées sur les graines, selon des données industrielles - reste en effet dans les sols, où ils peuvent s'accumuler et contaminer, plusieurs années durant, les cultures ultérieures, ou encore les plantes sauvages poussant aux abords des parcelles. Selon le ministère, il sera interdit de planter des cultures attractives pour les pollinisateurs, suivant celles de betteraves, afin de ne pas exposer abeilles et bourdons aux résidus. La durée de cette restriction n'est pas encore définie, selon le cabinet du ministre. «Au moment où nous nous sommes donné comme priorité de retrouver notre souveraineté alimentaire, assure le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, Julien Denormandie, dans un communiqué, il nous faut trouver un équilibre durable, c'est tout l'enjeu de la transition agro-écologique.» Fait surprenant: la betterave cultivée selon le cahier des charges de l'agriculture biologique (très minoritaire) semble, elle, peu ou pas touchée par la jaunisse. Dans les Hauts-de-France, Loïc Tridon, chargé d'études au sein de l'organisation régionale de l'agriculture bio (Bio en Hauts-de-France), assure que les parcelles de betterave bio de la région «ne sont presque pas concernées par ce problème». «On ignore pourquoi, c'est peut-être lié à la taille des parcelles », explique-t-il au Monde. Au cabinet du ministre on est surpris de l'information, et on invoque l'effet possible d'un décalage des périodes de semis, entre les bios et les conventionnels. Même constat en Ile-de-France. Interrogé par Le Monde, Victor Charlot, conseiller technique au Groupement des agriculteurs bios d'Ile-de-France, estime que les dommages liés à la jaunisse de la betterave sont, dans les exploitations bio, «très limités » dans sa région.



10 août 2020..... En Auvergne-Rhône-Alpes, il existe un observatoire, un «Samu » qui veille sur la santé des abeilles. Depuis avril 2019, il existe en Auvergne-Rhône-Alpes un "Samu" de l'abeille. Il s'agit plus précisément d'un "observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille" (Omaa). Ce "service, d'investigation des troubles de l'abeille au service des apiculteurs professionnels et de loisir" a pour objectif d'"identifier" et de "comprendre l'origine des mortalités, dépopulations, affaiblissements et comportements anormaux des colonies". Plus précisément, il s'agit de "répondre plus complètement aux attentes des apiculteurs en cas d'affaiblissement ou de mortalité de leurs abeilles" et d'être "un outil de surveillance de l'état de santé du cheptel apicole régional et national". Selon les derniers chiffres officiels du ministère de l'Agriculture, qui a mené une enquête, "le taux moyen de mortalité des colonies d'abeilles à l'échelle nationale durant l'hiver 2017-2018 est estimé à 29,4%, très au-delà du taux de 10% de mortalité hivernale qualifié de normal par l'ensemble des acteurs concernés".

(suite au prochain n°)

EFFET DE SERRE

CH 18 - CONFERENCE SUR LE CLIMAT DE NAIROBI (COP12) suite



11 mai 2007..... Des chercheurs canadiens et français publient une étude dans la revue "Science" qui propose de ralentir la déforestation surtout en zone tropicale pour lutter contre le réchauffement climatique. Ils souhaitent intégrer la gestion des forêts aux mécanismes de développement propre (MDP) prévus par le protocole de Kyoto. Pour la période 2008 – 2012, ces mécanismes doivent permettre aux pays du Sud d'obtenir des crédits pour financer leurs projets de développement, pour autant que ceux-ci évitent l'émission de gaz à effet de serre. Mais des problèmes méthodologiques et des questions de souveraineté ont conduit à exclure de ces MDP les projets visant à éviter la déforestation. C'est une erreur car la transformation de la forêt tropicale en terres cultivées est responsable de l'émission de 1,5 milliards de tonnes de carbone par an. Ces émissions sont principalement issues des brûlages et de la décomposition de la matière organique qui reste sur place après que les

arbres aient été coupés. Dans une moindre mesure, il s'ajoute l'effet d'érosion des sols, plus fort en l'absence d'arbres, qui est aussi responsable des émissions. Les chercheurs ont simulé plusieurs scénarios de réduction du rythme de la déforestation et en ont évalué les bénéfices. Le plus vertueux consisterait à réduire ce rythme de 50% jusqu'en 2050, puis, à partir de cette date, à cesser toute déforestation. Le gain calculé par les chercheurs est alors considérable : à l'échelle du siècle, cette mesure permettrait à elle seule d'éviter l'émission de 50 milliards de tonnes de carbone. C'est l'équivalent de six années de consommation de combustibles fossiles. Certains disent que de toute façon, puisque la forêt tropicale va disparaître en raison du réchauffement, autant l'exploiter dès aujourd'hui pour, au moins, en tirer un bénéfice économique. Les chercheurs disent au contraire que limiter aujourd'hui la déforestation peut contribuer à atténuer suffisamment le changement climatique pour éviter la disparition future de ces écosystèmes.

16 mai 2007..... Les Académie des sciences des pays membres du G8, associées à celles du Brésil, de la Chine, du Mexique, de l'Inde et de l'Afrique du Sud, lancent un appel en faveur du climat. En prévision de la réunion du G8, qui doit se tenir en juin à Berlin, la communauté scientifique appelle toutes les nations du monde à coopérer afin d'identifier les objectifs stratégiques communs nécessaires à des systèmes d'énergie durables, efficaces et tolérables pour le climat. La déclaration recommande un renforcement de l'efficacité énergétique (dans l'habitat et des transports), la réduction de la déforestation et un investissement massif dans les énergies propres ainsi que dans les technologies de capture du CO2.

18 mai 2007..... Des chercheurs internationaux rapportent dans "Science" des éléments peu rassurants sur la question de l'influence du réchauffement climatique sur la capacité de la biosphère et des océans à absorber le CO2 atmosphérique. Selon les données expérimentales publiées, l'océan Austral, principale éponge à carbone de la planète, voit son efficacité se réduire sensiblement depuis près de 30 ans. Au lieu de croître dans les mêmes proportions que la concentration en CO2 dans l'air, comme c'était attendu, sa capacité à absorber le gaz à effet de serre stagne. Entre 1981 et 2004, ce sont ainsi 8 millions de tonnes de carbone qui chaque année s'accumulent dans l'atmosphère au lieu d'être dissoutes et durablement stockées dans cette région océanique. L'océan Austral représente à lui seul 15% de tous les puits de carbone naturels. Les causes de cette saturation en CO2 sont à rechercher dans l'accumulation de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, mais aussi dans la raréfaction de l'ozone stratosphérique. Ces deux conséquences des activités humaines modifient en effet le régime des vents sur l'océan Austral. Ils s'y sont plus violents et brassent plus efficacement les eaux de surface, ce qui entraîne moins de dissolution du CO2. Les chercheurs estiment, ainsi, que le réchauffement réduit les puits de carbone naturels pour de longues années. Cela est mesurable sur d'autres océans de la planète.

26 mai 2007..... Les politiques de lutte contre le changement climatique représentent un gisement important de nouveaux emplois, surtout dans le bâtiment et les transports. C'est ce qu'indique un rapport d'un cabinet d'expertise intitulé "changement climatique et emploi" présenté à Séville (Espagne) au congrès des syndicats européens. Les mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici à 2030 pourrait engendrer 1 million d'emplois annuels dans l'habitat (efficacité énergétique) tandis que 20% d'emplois supplémentaires pourraient être créés dans le secteur des transports.

26 mai 2007..... Avant le G8, le projet de déclaration sur le réchauffement climatique préparé par l'Allemagne, pays hôte du 6 au 8 juin, se heurte à une forte opposition de l'administration américaine, selon un document rendu public par Greenpeace. Le document est largement raturé et corrigé par les Etats-Unis. L'Allemagne souhaite faire de la lutte contre le réchauffement climatique une priorité et elle s'apprête à proposer que les pays les plus riches s'engagent à diviser par deux leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050, afin de contenir le réchauffement à 2°C. le blocage américain met en péril cet objectif.

(suite au prochain numéro)

**Rappel : les bulletins DEV précédents sont consultables sur [https:// voironnais.eelv](https://voironnais.eelv)
Si vous ne souhaitez plus recevoir ce bulletin, il suffit de le demander par mail en réponse à celui-ci.**

NICOLAS HULOT

9- Ministre de l'environnement (suite)

30 janvier 2018..... Plan loup: une tribune dénonce les propositions de Hulot. Les propositions de Nicolas Hulot dans le cadre du plan loup 2018-2023 sont «totalement irresponsables et déconnectées de la réalité », ont accusé hier 450 signataires dans une tribune incendiaire adressée à Emmanuel Macron et Edouard Philippe. «Après 25 années d'expérimentation, la preuve est faite que la cohabitation est impossible entre loup et troupeaux »,estiment les signataires, qui critiquent vertement le quatrième plan loup proposé par le ministre. La tribune a été initiée en Lozère.

Février 2018..... Lionel Astruc écrit «**Le cercle vertueux** » qui sont des entretiens entre Nicolas Hulot et Vandana Shiva. Dans ce livre, les deux s'engagent dans un dialogue profond qui nous emmène au cœur même de la crise écologique. Leurs échanges éclairent le rôle des inégalités entre individus, entre pays : ces injustices accélèrent la dégradation de l'environnement. Afin de transformer ce cycle infernal en cercle vertueux, les auteurs appellent à des actions fortes et concrètes pour faire émerger toutes les formes de solidarité et réussir la transition.

Début février 2018..... Une fois n'est pas coutume, le ministre de l'environnement Nicolas Hulot a apporté son appui à son collègue de l'agriculture, Stéphane Travert, qui présentait le 31 janvier en conseil des ministres, un projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans la filière agroalimentaire. L'équilibre étant à retrouver au profit des agriculteurs. Hulot s'est déclaré tout à fait d'accord avec ce texte. Sur sa lancée, il a proposé, pour accroître le revenu des agriculteurs, de cadenasser un certain nombre de dossiers, de permettre notamment la diversification des revenus par la méthanisation. En clair, de transformer le fumier et les déchets en source d'énergie.

8 février 2018..... Thierry Mandon, ex membre du gouvernement Valls devenu patron de presse, lance aujourd'hui un magazine que chacun devrait pouvoir lire pour juger. Mais avant que «L'Ebdo » ne sorte dans les kiosques, on sait déjà tout de son enquête fracassante : Nicolas Hulot serait impliqué dans deux affaires d'agression sexuelle. Qu'importe si la première a été classée sans suite par la justice en 2008, tandis que la victime désignée de la seconde nie avoir subi le moindre harcèlement. Le ministre de la transition écologique a dû prendre les devants pour garantir, la rage au cœur, n'avoir jamais violé personne. Il dénonce des rumeurs ignominieuses de harcèlement sexuel et dément tous faits de violences sexuelles. La première affaire française concernerait une ancienne collaboratrice de la fondation Nicolas Hulot, aujourd'hui en poste à l'Assemblée nationale. Cette femme de 31 ans a réfuté les faits rapportés. La seconde femme serait la petite-fille d'une grande figure de la politique française (Mitterrand saura-t-on plus tard) et le magazine publie son témoignage, ainsi que ceux de son père et de son oncle. La jeune femme s'est rendue dans une gendarmerie de province faire une déposition de plainte consignée dans un PV à propos d'une agression sexuelle remontant à 1997 (elle avait 20 ans) et qu'elle a situé en Corse, au domicile de Nicolas Hulot, entre le 9 et le 11 juin 1997. Hulot a reconnu avoir été entendu à sa demande dans une gendarmerie en Bretagne (le 29 août 2008) où il résidait. Les faits étant prescrits, cette plainte pour viol a été classée sans suite. La jeune femme affirme à Ebdo avoir réglé ses comptes à sa façon. «Je n'ai évidemment rien à me reprocher, dit le ministre, il reconnaît avoir peur de la rumeur, pas de la vérité, ça fait mal, quand c'est injuste, quand c'est infondé, car hier, on a fait pleurer mes enfants. Cela me met dans une rage folle, c'est ignominieux !». Le Premier ministre Édouard Philippe et le président Macron ont exprimé leur soutien total au numéro trois du gouvernement.

25 février 2018..... Le ministre de transition écologique Nicolas Hulot, qui s'est battu l'an dernier pour une sortie du glyphosate en trois ans, se dit prêt à envisager des exceptions. «Je ne suis pas buté et personne ne doit être enfermé dans une impasse : si dans un secteur particulier ou une zone géographique, certains agriculteurs ne sont pas prêts en trois ans, on envisagera des exceptions » indique le ministre, qui ne se rendra pas au salon de l'agriculture. Après la décision de l'UE en novembre de renouveler pour cinq ans la licence de l'herbicide controversé, Macron avait promis que la substance, principe actif du fameux Roundup de Monsanto, serait interdite en France au plus tard dans trois ans».

(suite au prochain N°)



L'EPR (European Pressurised Reactor)

ch2- EPR à Penly ou pas ? (suite)

17 avril 2004..... Les députés ont discuté, le 15 avril, de la politique énergétique des prochaines décennies. Le futur réacteur nucléaire EPR a fait l'objet d'un relatif consensus, à l'exception des Verts. Symboliquement, ce débat intervient au moment où ferme la dernière mine de charbon. Pour la première fois, le 15 avril, les députés ont discuté de la politique énergétique que la France doit mener dans les prochaines décennies. Le débat, introduit par Nicolas Sarkozy, nouveau ministre de l'économie et des finances, s'est surtout focalisé sur le nouveau type de réacteur nucléaire, l'EPR, et sur le statut à venir d'EDF et de Gaz de France. Nicolas Sarkozy a confirmé le lancement de l'EPR, dans un relatif consensus. Cette annonce coïncide avec la fin des mines de charbon en France. La dernière, en Lorraine, a cessé son activité le 8 avril. La France poursuit donc une politique originale, à l'opposé de l'Allemagne. Les années à venir seront probablement marquées par la maîtrise de demande et la diversité des énergies utilisées. Maîtrise de l'énergie, efforts de recherche, énergies renouvelables et... lancement du réacteur nucléaire EPR. Le ministre de l'économie, Nicolas Sarkozy, a détaillé, ce 15 avril, lors de l'ouverture du débat au Parlement sur l'orientation énergétique de la France pour les trente prochaines années, les principaux axes du projet de loi qui sera déposé début mai. Le gouvernement s'inspire du débat national organisé tout au long de l'année 2003 par la ministre de l'industrie, Nicole Fontaine. Les rares députés présents ont salué la démarche. C'est en effet la première fois que la France débat sur son avenir énergétique et la répartition des sources d'énergies. Le pays est face à plusieurs défis : le réchauffement climatique, la sécurité des approvisionnements et le vieillissement des centrales nucléaires. C'est ce dernier point qui était sur toutes les lèvres, jeudi. Il faut dire que le discours de politique générale de Jean-Pierre Raffarin, le 5 avril, au cours duquel, après des mois de tergiversations, il a insisté sur le choix de l'EPR, a accéléré les débats. Pour M. Sarkozy, le lancement du réacteur de troisième génération semble une évidence. L'option nucléaire possède, à ses yeux, trois avantages : l'indépendance énergétique de la France (50%, contre 25% avant le lancement du programme nucléaire dans les années 1970), une électricité moins chère que la moyenne européenne et des émissions de CO2 inférieures. La France doit aujourd'hui réfléchir au renouvellement des sites vieillissants - en 2011, la moitié du parc aura 30 ans, la durée de vie initiale d'une centrale. La décision de lancer le réacteur de transition EPR (avant l'arrivée, vers 2035, de la quatrième génération), réclamé par EDF et construit par Areva et l'allemand Siemens, doit se prendre rapidement, car les délais nécessaires aux autorisations et à la construction sont longs - le démonstrateur ne devrait pas entrer en service avant 2012. «Il nous revient la responsabilité (...) de lancer une nouvelle génération de centrales, au risque de se retrouver dans une impasse », a affirmé M. Sarkozy. Le nucléaire représentait, en 2002, 77,7% de la production française d'électricité, contre 33,2% en moyenne dans l'Union européenne. Le projet de lancement de l'EPR reçoit le soutien des syndicats (sauf la CFDT), en négociation avec le gouvernement sur l'avenir d'EDF et Gaz de France. Le groupe communiste, à la grande satisfaction de la majorité, s'est exprimé lui aussi, jeudi, en faveur de la construction du réacteur, au nom de «la continuité de la production et de la responsabilité politique », selon le député de Seine-Maritime, Daniel Paul. Il en a profité pour suggérer le site de Penly, en Haute-Normandie. D'autres noms circulent, comme Flamanville (Basse-Normandie), Bugey (Rhône-Alpes) et Cattenom (Lorraine). EDF fera une proposition. Le PS, qui s'était auparavant dit opposé à l'EPR, avance en ordre dispersé. Dans son intervention, le député François Dosé (Meuse) a salué la performance des entreprises nucléaires et hydrauliques, tout en regrettant l'absence de véritable filière industrielle dans les énergies renouvelables. Il a principalement critiqué la méthode. M. Dosé a ainsi posé deux questions précises: «Le gouvernement attendra-t-il les conclusions du débat d'orientation sur les énergies pour prononcer sa décision concernant la construction ou non d'un EPR ? » ; «le gouvernement permettra-t-il aux élus de conforter ou désavouer la décision d'EDF de prolonger d'une décennie [la durée de vie de ses centrales] ? », «Il ne faut pas conforter l'idée que la place du nucléaire s'impose par la raison d'Etat, a-t-il insisté. Ne faites pas croire que nous sommes tous des EPR, des élus pour rien. » M. Sarkozy a donné des gages aux élus: «Il ne s'agit pas de signer un chèque en blanc à la filière nucléaire. » Il a d'ailleurs annoncé que le Sénat examinera avant l'été la loi sur l'information et la transparence nucléaire. En conclusion des débats, le ministre de l'industrie, Patrick Devedjian, a souligné le «relatif consensus» sur la question de la filière

Je veux un EPR qui fonctionne pour Noël ! Na !



nucléaire. Seul l'ancien ministre Vert de l'environnement et député de Paris Yves Cochet a prononcé un réquisitoire contre la poursuite du nucléaire. «C'est un choix de société, a-t-il déclaré. On ne peut mobiliser des financements et des équipes sur la politique nucléaire et sur le reste. » Les autres axes, justement, tout aussi importants mais pas suffisants pour se passer du nucléaire, selon le gouvernement, n'ont pas fait l'objet de telles discussions. M. Sarkozy a insisté sur la mise en place d'un programme d'économies d'énergie, notamment dans le bâtiment. Il a souligné que la France devait «produire, dans dix ans, 25% de richesses de plus avec 9% d'énergie en moins ». Le ministre a annoncé qu'il proposera de «faire évoluer la fiscalité énergétique d'ici la fin de l'année ». Les énergies renouvelables seront aussi développées. Le ministre a annoncé une amélioration avant la fin de l'année du système d'aides financières «en permettant, par exemple, aux collectivités locales de conditionner l'octroi d'un permis de construire à l'obligation de recourir en partie aux énergies renouvelables ». L'objectif est, conformément à la directive européenne de 2001, de porter la production d'électricité renouvelable de 15% à 21% en 2010. La priorité est «la préservation du potentiel hydraulique actuel et le développement de l'éolien, notamment offshore », a-t-il affirmé, faisant référence aux actions d'associations écologistes et des populations locales contre l'implantation d'éoliennes terrestres. Le Syndicat des énergies renouvelables (SER) a pris acte, dans un communiqué, de ces déclarations en faveur d'une amélioration des aides financières, rappelant que le développement des énergies renouvelables était «tout à fait insuffisant aujourd'hui ». Dernier axe, sur lequel M. Sarkozy a été très bref, la recherche. «Nous ne vaincrons pas le réchauffement climatique sans de nouvelles technologies. Je proposerai que soit élaboré un programme d'actions précis », a-t-il déclaré.

(suite au prochain n°)

DECES D'ALAIN FOUSSERET

Il ne faut pas le confondre avec Jean-Louis Fousseret, son frère, qui fut maire de gauche PS à Besançon.

- 1975..... Alain s'engage en écologie et devient membre des Amis de la Terre.
- 1984..... Il participe à la fondation des Verts (écologie politique). Il va y occuper de nombreuses fonctions au niveau national.
- 16 septembre 1989..... Alain Fousseret est élu au poste des publications (Vert-Contact) du Collège Exécutif des Verts.
- 9-10 décembre 1989..... CNIR des Verts : Le quatrième poste de porte-parole est cédé à Jean Brière (minoritaire) et le poste de secrétaire national adjoint à Alain Fousseret (majoritaire).
- 3 juin 1991..... Election législative partielle dans la 2^e circonscription de Belfort : Au premier tour – Alain Fousseret (les Verts) 6,05% - Roger Heyer (GE) 4,62% (une écologie à 10% qui se tire dans les pattes) – JP Chevènement (PS) 38,51% arrive devant Jean Rossalot (droite) 26,96% et la troisième place pour le FN à 14,44%.
- Décembre 1991..... CNIR des Verts : Au Collège Exécutif des Verts, Alain Fousseret prend la charge de Trésorier.
- 9-10 janvier 93..... Le Conseil National Inter-Régional des Verts ratifie l'accord électoral passé par leurs dirigeants avec Génération Ecologie (81,5%). Selon cet accord, les deux formations se sont entendues sur l'attribution de la quasi-totalité des circonscriptions aux prochaines législatives. Les Verts, après de multiples péripéties, finissent de régler le problème du poste de secrétaire national : le poste sera collectif entre Jean-Louis Vidal (Waechterien), Marie-Françoise Mendez (Voynetiste) et Alain Fousseret (non aligné).
- 1998..... Elu conseiller régional de Franche-Comté, membre de l'opposition régionale et président de la commission régionale «environnement énergie »
- 2004..... Réélu conseiller régional de Franche-Comté sur la liste PS-Verte. Il est élu président du conseil régional chargé de l'éducation, des lycées...
- 2008..... Réélu conseiller régional vice-président chargé de l'éducation, des lycées, de l'apprentissage...
- 2010..... Réélu conseiller régional vice-président chargé des transports et de la multimodalité.
- 2014..... Elu conseiller municipal de Danjoutin, 1904 habitants en 2019 (Territoire de Belfort)..



6 décembre 2022..... Un des pionniers de l'écologie politique, Alain Fousseret, est décédé brutalement en Franche-Comté. Il est mort à 66 ans dans la nuit du 5 au 6. Il avait eu de nombreux mandats dont celui de conseiller régional pour défendre un sujet qui lui tenait à coeur l'environnement et l'écologie. Ingénieur écologue de formation, membre des Amis de la Terre, il s'engage pour l'écologie en 1975. Il participe à la création des Verts en 1984 aux côtés de Voynet, Cochet et Waechter. Il a occupé de nombreuses fonctions dans le parti écologiste au niveau national (secrétaire national), devenant aussi un porte-drapeau de sa région lors des élections municipales, cantonales, législatives, régionales et européennes. Il fut élu régional durant onze ans dans sa région de 2004 à 2015.

10 décembre 2022..... Discours de Marine Tondelier (extrait) – Nouvelle secrétaire nationale d'EELV au Congrès fédéral de Rungis - (...) L'un d'entre eux nous a quitté lundi et nous l'avons toutes et tous évidemment dans nos coeurs aujourd'hui. Il s'appelait Alain Fousseret. Une crise cardiaque l'a emporté sans prévenir à l'âge de 66 ans. Nous sommes encore sous le choc de la nouvelle. Militant écolo engagé aux Amis de la Terre puis aux Verts dès 1984, il y a été entre autres co-secrétaire national, candidat à d'innombrables élections et Vice-Président de la Région Franche-Comté. Il fait partie de celles et ceux qui ont passé leur vie à se battre pour l'avenir de nos enfants. Son engagement était infatigable, son travail d'élu reconnu bien au-delà de nos rangs, sa joie de vivre légendaire. Nous lui avons rendu hommage avec émotion ce jour. Comme nous nous rappelons, régulièrement, de tous ces visages militants familiers qui nous manquent mais qui sont là, quelque part, dans nos coeurs et dans chacun de nos combats. Pour eux, pour l'écologie, nous allons continuer.

